

Séance du mercredi 15 février 2023

Date de la convocation: 07/02/2023

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA

Excusés : Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

Absents : Xavier MACIAS

Secrétaire de séance : Joseph FROMIGUE

2023_007 - Objet : AUTORISATION POUR DES TRAVAUX AU SPA CAFE POUR LA SPL DES THERMES DE CAUTERETS

Le président présente la demande de la présidente de la SPL des thermes de Cauterets datant du 16/10/2022 concernant un projet de déplacement de la salle de musculation dans l'actuel Spa café. Les arguments suivants ont été énoncés lors du conseil d'administration de la SPL (reprise du compte-rendu) :

- Il ne s'agit pas de devancer l'étude en préparation, mais d'être réactif commercialement.
- Ce projet se fera « a minima », pour un coût de 5 440 euros pour les dalles et de 350 euros pour le film occultant (achats pris en charge par la SPL). Le reste des travaux (démontage du bar, réseaux...) sera fait en interne par l'équipe technique, le type de dalles de sol choisi est démontable et repositionnable ailleurs à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Le coach sportif de la SPL propose 4 implantations possibles pour la nouvelle salle, tout en respectant les normes de sécurité et d'évacuation et en anticipant sur l'utilisation de chaque machine à descendre.
- La situation à l'étage des BDR : urgence de déplacer le linge propre qui aujourd'hui stagne au fond du couloir devant les cabines des clients.
- La présidente explique que le nouvel emplacement de la salle de musculation a plusieurs avantages :
 - o Une visibilité vis-à-vis des clients des BDR mais aussi vis-à-vis des curistes.
 - o Une utilisation plus facile et plus accessible pour les ateliers vendus aux curistes, avec la possibilité pour le coach de faire travailler les clients dans la salle comme sur la terrasse.
 - o De générer du flux tant aux BDR qu'à César et d'augmenter notre chiffre

d'affaires. RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_007-DE

Un accord de principe a été rendu par le conseil d'administration de la SPL lors du CA du 8 février 2023.

Le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la SPL des thermes de Cauterets à effectuer les travaux de déplacements de la salle de musculation au Spa Café dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **DE SPECIFIER** que tout aménagement supplémentaire engendré par ces travaux à court ou moyen termes seront à la charge de la SPL des thermes de Cauterets ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_007-DE